

## **CONDITIONS DE PARTICIPATION - Campagne Red Rabbit 2021**

En participant au concours mentionné ci-dessus ("concours") et en cochant la case correspondante, le participant accepte les conditions de participation suivantes et les règles de protection des données. Celles-ci font exclusivement autorité pour la participation et le paiement des prix.

### **1. L'organisateur**

L'organisateur de ce concours ("nous", "organisateur" ou "Schleich") est Schleich GmbH, Am Limes 69, 73527 Schwäbisch Gmünd, Allemagne.

### **2. Droit de participation et tentatives de manipulation**

La participation est gratuite et indépendante de l'achat de biens ou de services. En participant au concours, l'utilisateur accepte les présentes conditions de participation.

Sont éligibles pour participer toutes les personnes physiques résidant en Allemagne, Autriche, Suisse, Grande-Bretagne, France, Belgique, Pologne, République tchèque, Australie, Nouvelle-Zélande (ci-après chacun un "pays participant" ou collectivement "pays participants"), qui sont âgées d'au moins 18 ans au moment de leur participation. Les employés de l'organisateur et les personnes impliquées dans la conception et l'organisation de ce concours sont exclus de la participation.

Nous nous réservons expressément le droit de vérifier l'éligibilité des gagnants avant la distribution du prix. Ceci afin de s'assurer que le paiement n'a lieu qu'aux personnes éligibles. Si la vérification révèle que les gagnants ne sont pas éligibles pour participer, l'organisateur est libre de refuser de distribuer les prix sans que cela ne donne lieu à des demandes de compensation, de dommages et intérêts ou d'indemnisation. La distribution des prix peut également être conditionnée à l'octroi d'une exemption de publicité conformément à l'article 5 (2) des présentes conditions de participation.

L'utilisation de scripts, de robots ou d'autres mesures automatisées pour la participation est interdite. Nous nous réservons le droit d'exclure les participants qui tentent de manipuler ou de violer les présentes conditions de participation.

### **3. Modalités de participation**

Le concours débute le 1er mars 2021 à 00h00 CET et se termine le 4 avril 2021 à 23h59 CET ("période de participation"). L'heure de réception de la photo, décrite plus en détail ci-dessous, via l'application "Gleam" mise en place à cet effet est déterminante.

L'organisateur met en place une "campagne 360°". Dans ce cadre, un code QR est affiché sur les présentoirs des points de vente (POS), dans les supports publicitaires imprimés, dans les boutiques en ligne respectives de l'organisateur dans les pays participants, ainsi que sur les comptes des médias sociaux de l'organisateur (Facebook et Instagram). Pour participer au concours, le participant doit scanner ce code QR avec son smartphone, installer l'application "8th Wall" (ci-après "l'application") et suivre les instructions sur la manière de prendre une photo en utilisant une fonction de réalité augmentée fournie par l'application. Le participant peut également accéder à l'application

susmentionnée en saisissant une adresse URL. Cette photo insère numériquement un lapin rouge, qui comprend la marque Schleich-S<sup>®</sup>. Afin de participer au concours, le participant soumet la photo pendant la période de participation et accepte les présentes conditions de participation via un lien "Gleam" vers Schleich (ci-après dénommé "soumission").

Chaque soumission doit répondre aux exigences suivantes :

- La photo doit être l'œuvre originale du participant. Les travaux de tiers ne sont pas acceptés. Le participant garantit qu'il détient les droits requis sur la photo soumise. Si le participant n'est pas le seul créateur ou détenteur des droits d'auteur, il déclare expressément qu'il possède les droits requis pour participer au concours. L'organisateur n'est pas tenu de vérifier les photos soumises par les participants pour détecter d'éventuelles violations des droits des tiers.
- Les œuvres d'enfants ou de jeunes sont acceptées si elles sont soumises en leur nom par un parent ou un tuteur légal.
- Chaque participant ne peut participer au concours qu'une seule fois.
- Le message ne peut contenir aucun contenu obscène, pornographique, diffamatoire ou autrement offensant (y compris, mais sans s'y limiter, des insultes, un langage offensant, de la nudité et une violence excessive).

#### **4. Détermination des gagnants**

Toutes les soumissions fournies pendant la période d'inscription qui répondent aux conditions d'inscription seront examinées par un comité de sélection qui sera déterminé par Schleich.

Pendant la période de la campagne, le comité de sélection procédera à cinq tirages au sort aux dates suivantes pour chaque pays participant. Chaque tirage déterminera quatre gagnants parmi toutes les soumissions jusqu'à ce moment de la période de campagne respective spécifiée ci-dessous, sur la base des critères d'idée d'image, de créativité, de conception de photo et de qualité d'image.

**1 Inscriptions du 01 mars 2021 au 09 mars 2021, 23h59 Tirage le 10 mars 2021**

**2 participations du 01 mars 2021 au 16 mars 2021, 23h59 Tirage au sort du 17 mars 2021**

**3 participations du 01 mars 2021 au 23 mars 2021, 23h59 Tirage au sort du 24 mars 2021**

**4 participations du 01 mars 2021 au 30 mars 2021, 23h59 Tirage au sort du 31 mars 2021**

**5 participations du 01 mars 2021 au 04 avril 2021, 23h59 Tirage au sort du 07 avril 2021**

#### **5. Notification des gagnants**

Les gagnants déterminés conformément à l'article 4 seront informés rapidement par l'adresse électronique fournie dans l'application. Il n'y aura pas d'annonce publique. Le gagnant doit confirmer

la réception de la notification du prix à l'Organisateur immédiatement, mais au plus tard 14 jours après la réception de la notification, et fournir les informations requises pour le paiement du prix (en particulier l'adresse de livraison du paquet cadeau) comme demandé dans la notification du prix.

En outre, l'organisateur peut exiger des gagnants qu'ils soumettent une déclaration sous serment d'admissibilité, une indemnité de responsabilité et une décharge de publicité (si la loi l'exige et l'autorise) comme condition à la distribution des prix. Si le gagnant ne le fait pas, l'organisateur se réserve le droit, à sa seule discrétion, de sélectionner un gagnant de remplacement parmi toutes les participations admissibles restantes, conformément à la section 4. Les gagnants seront annoncés par leur nom sur le site web de l'organisateur et sur les canaux de médias sociaux.

## **6. Prix**

Les prix suivants seront offerts dans le cadre du concours :

- Un total de 20 lots surprise par pays participant (un lot par gagnant), issus de la gamme de produits de l'organisateur, d'une valeur maximale de 60 euros TVA comprise.

Seul le prix spécifié ici sera attribué ; le paiement en espèces, l'échange ou la revente des prix personnels sont exclus. Les droits aux prix ne sont pas transférables. Les chances de gagner sont déterminées par le nombre total d'inscriptions admissibles reçues.

## **7. Exclusion de responsabilité**

Les problèmes techniques liés à la participation au tirage au sort ne peuvent malheureusement jamais être totalement exclus. C'est pourquoi nous déclinons toute responsabilité en cas d'indisponibilité temporaire de notre site web, de soumission via le lien Gleam ou 8th wall pour les pertes de données et les dommages qui en résultent. Notre responsabilité est généralement limitée à la négligence grave et à l'intention, sauf si le dommage résulte d'une atteinte à la vie, à l'intégrité physique ou à la santé. En cas de négligence légère entraînant un retard ou une impossibilité d'exécution de la prestation due, ainsi qu'en cas de violation d'une obligation essentielle, c'est-à-dire d'une obligation dont l'exécution permet en premier lieu la bonne exécution de la loterie et dont le participant peut régulièrement se prévaloir et dont la violation met en péril la réalisation de l'objet du contrat, nous ne sommes responsables des dommages matériels et financiers qui en résultent qu'à hauteur du dommage prévisible et typique.

## **8. Politique de confidentialité**

Le traitement des données personnelles est nécessaire pour participer au concours. L'organisateur ne traitera les coordonnées et autres données personnelles des participants que dans le cadre des dispositions légales du règlement général de l'UE sur la protection des données (RGPD) applicable. Le traitement a lieu sur la base de l'article 6, paragraphe 1, point b), du RGPD pour la mise en œuvre du concours. Tout participant a le droit de s'opposer au concours conformément à l'article 21 du RGPD. Les données à caractère personnel seront conservées aussi longtemps que nécessaire pour la mise en œuvre du concours.

Les données personnelles transmises dans le cadre de la participation au concours seront utilisées exclusivement pour l'exécution du concours. Conformément aux dispositions légales, l'utilisation à

des fins de publicité ou d'étude de marché n'aura lieu qu'avec le consentement séparé de la personne concernée. À tous les autres égards, les dispositions de notre politique de confidentialité, disponible sur [www.schleich-s.com/rechtliches/datenschutz](http://www.schleich-s.com/rechtliches/datenschutz), ainsi que les politiques de confidentialité de 8th wall, disponible sur <https://www.8thwall.com/privacy>, et de Gleam, disponible sur <https://gleam.io/privacy>, s'appliquent dans leur version actuellement en vigueur.

Dans l'éventualité où il gagnerait un prix, le participant déclare qu'il consent à ce que son nom et la photo soumise soient publiés dans les supports publicitaires utilisés par l'organisateur. Cela inclut l'annonce du gagnant sur le site web de l'organisateur et les canaux de médias sociaux.

La participation au concours nécessite le respect des conditions d'utilisation d'Instagram. Le concours n'est ni sponsorisé ni géré par Instagram. L'unique organisateur du concours est indiqué à la section 1 des présentes conditions de participation.

Schleich a le droit, mais non l'obligation, de mettre la photo soumise à disposition sur son microsite et dans ses canaux de médias sociaux pendant une période maximale de deux ans après la fin du concours - même en partie ou dans des versions éditées. Schleich a le droit d'examiner la photo soumise avant sa publication et de refuser la publication à sa discrétion raisonnable.

#### 9. Autres et droits d'utilisation

Nous nous réservons le droit d'annuler le concours pour des raisons importantes. L'annulation pour motif valable peut notamment intervenir si la bonne exécution du concours ne peut plus être garantie pour des raisons techniques ou juridiques. Si une telle interruption a été causée par le comportement d'un participant, l'organisateur est en droit d'exiger de ce participant une indemnisation pour le préjudice subi.

Tout recours juridique est exclu.

Le participant garantit qu'il a pris lui-même la photo soumise et cède les droits d'utilisation existants à Schleich pour la réalisation du concours ainsi que les mesures publicitaires conformément aux présentes conditions de participation. En participant, le participant accorde à l'organisateur le droit non exclusif de publier gratuitement la photo soumise dans une galerie en ligne sur la plate-forme Gleam. L'octroi des droits d'utilisation susmentionnés est gratuit et représente la participation du participant au concours.

Le participant affirme qu'il a créé lui-même la photo soumise et transfère à Schleich les droits d'utilisation existants afin de mener le concours conformément à ces conditions de participation. L'octroi des droits d'utilisation susmentionnés est gratuit et représente la participation du participant au concours.

Le contrat et la participation à la loterie sont régis par le droit de la République fédérale d'Allemagne. Dans le cas des consommateurs, ce choix de loi ne s'applique que dans la mesure où le consommateur n'est pas privé de la protection offerte par les dispositions impératives de la loi de l'État de sa résidence habituelle.

La nullité de certaines dispositions des présentes conditions de participation n'affecte pas la validité des autres dispositions.